

risque

SITES ÉNERGÉTIQUES
ET DISTRIBUTION
DES EAUX : QUELLES
PROTECTIONS?

n°235

Mai | 2016
Juin

26 €

entretien



TIBOR VASS
P-DG DE LPN GROUP

«DANS
QUELQUES
ANNÉES,

L'ARMEMENT DES AGENTS
DE SÉCURITÉ SERA MONNAIE
COURANTE.»

Dossier

IFSEC 2016

Vidéosurveillance

CAMÉRAS 4K : POUR DES
APPLICATIONS SPÉCIFIQUES

ROI

DOSSIER

Sûreté :
1 euro investi
en rapporte 2 !

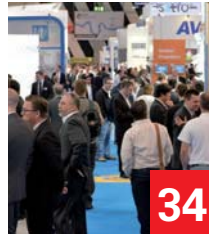
SOMMAIRE



20



25



34



44



56

4 **actus**

20 **entretien**

TIBOR VASS,
P-DG de LPN Group

25 **dossier**

SÛRETÉ : 1 EURO INVESTI
EN RAPPORTE 2 !

34 **dossier**

IFSEC 2016

40 **vidéosurveillance**

Caméras 4K : pour des applications
spécifiques

44 **contrôle d'accès**

La RFID fait de la résistance

48 **focus**

Biométrie : faites votre choix !

52 **intrusion**

Détecteurs bris de vitre :
pas si désuets que ça...

54 **incendie**

Calfeutrement : le mal-aimé
de l'incendie ?

56 **risque**

Sites énergétiques et distribution
des eaux : quelles protections ?

62 **quoi de neuf ?**

Que proposent les fabricants
pour la sécurité et la sûreté ?

66 **c'est vous qui le dites !**

MAÎTRE VINCENT LUCHEZ

TPMedia

Magazine édité par TP Media
20, rue des Petites Écuries
75010 Paris

Tél. : +33 (0)1 45 23 33 78
Fax : +33 (0)1 48 00 05 03
info@protectionsecurite-magazine.fr

Tous droits de reproduction, textes et illustrations,
même partiels, sont soumis à l'accord préalable
de la publication.

BIMESTRIEL DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SÛRETÉ
Commission Paritaire : 0320 T 91736
ISSN : en cours

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Vincent PERROTTE

ÉDITION / DIRECTION DE LA RÉDACTION
Christophe LAPAZ

Tél. : +33 (0)6 27 37 29 22
E mail : cl@protectionsecurite-magazine.fr

CONCEPTION GRAPHIQUE Éric MERKI

MAQUETTE Vincent LEVER

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION : Frédérique GUITTON-
DANIELO

PUBLICITÉ Jérôme PERROTTE
Tél. : +33 6 09 17 09 50 / + 33 (0)1 45 23 33 78

E mail : jp@protectionsecurite-magazine.fr

ABONNEMENTS & ADMINISTRATION

Laury CARETTE
Tél. : +33 (0)1 45 23 33 78

E mail : lch@tpmedia.fr

Abonnement 1 an France : 156 euros TTC

Étranger : 160 euros TTC

IMPRESSION

Imprimerie de Champagne

Z.I. Les Franchises, 52200 Langres

CRÉDIT PHOTO COUVERTURE

DR

ÉDITO



Ça n'arrive pas qu'aux autres...

Si les entreprises publiques ne semblent pas manquer de moyens pour augmenter leurs mesures de sécurité face au risque terroriste, les entreprises privées ont apparemment plus de mal. Comme le montre notre dossier consacré dans ce numéro aux investissements sécuritaires dans les entreprises, les directeurs sécurité-sûreté ont, semble-t-il, du mal à décrocher les budgets nécessaires au bon accomplissement

des missions de leur direction. À cela plusieurs raisons.

La première est bien connue. Les directeurs sécurité-sûreté éprouvent certaines difficultés à parler le langage de l'entreprise. Trop techniciens, malgré leurs indéniables compétences, ils ne comprennent pas toujours qu'une entreprise, quelle qu'elle soit, a pour objectif premier de gagner de l'argent. Et qu'aux yeux des dirigeants, la sécurité n'est qu'un coût.

Autre difficulté : en période économique difficile, les entreprises n'hésitent pas à sacrifier certains budgets. La sécurité étant souvent l'un d'eux...

Or, ce que nous ont appris les drames de l'année dernière, est que plus personne n'est à l'abri de la menace terroriste. Simples citoyens et sites industriels. Ajoutons que, face à des terroristes déterminés, les mesures et procédures de sécurité ont leurs limites. Ne baissez donc pas la garde et restez vigilants.

Christophe Lapaz, directeur de la rédaction,
cl@protectionsecurite-magazine.fr



« Sur la question de l'armement des agents de sécurité, notre approche est déformée par l'exemple négatif des États-Unis. »

© DR

BIO EXPRESS 1998-2008 2^e REP/GCP ■ **2009** Création de LPN ■ **2010** Obtention diplôme d'Université / tactique et technique d'intervention face aux risques et menaces ■ **2015-2016** Auditeur / Master 2 ingénierie des risques ■



TIBOR VASS
P.-DG de LPN Group

« Dans quelques années, l'armement des agents de sécurité sera monnaie courante. »

LPN Group est la première entreprise de sécurité privée à pouvoir armer ses agents de surveillance et ces derniers protègent *Charlie Hebdo*. Pour Tibor Vass, son P.-DG, cela marque le début d'une ère nouvelle pour les entreprises de sécurité.

Pouvez-vous nous présenter LPN Group, son origine et ses activités ?

J'ai fondé LPN Group en 2009 lorsque j'ai quitté la Légion étrangère dans laquelle j'ai servi dix ans au 2^e régiment étranger de parachutistes, dont cinq ans au groupe commando parachutistes. L'idée de créer LPN Group m'est venue après un entretien avec une société anglo-saxonne, spécialisée dans la sécurité, qui vendait ses services à des sociétés françaises du CAC 40. J'avais trouvé étonnant qu'il n'existe pas de sociétés françaises capables de proposer ce type de service. C'était d'autant plus étonnant quand on connaît la compétence de nos militaires, de la qualité de leur formation et de leur réputation à l'étranger. Il y avait quelque chose à faire. LPN est désormais une société de conseil, de sûreté/sécurité et de soutien opérationnel. Nous sommes capables d'assurer des missions de gardiennage classique, du transport de fonds, de la protection rapprochée, des enquêtes, des audits sûreté/sécurité, de la préconisation de solutions et procédures... Nos cadres et la majeure partie de nos employés sont essentiellement issus des unités d'élite de l'Armée française, de la Police nationale et de la Gendarmerie.

Vous semblez regretter le fait qu'on n'utilise pas les anciens militaires et policiers pour assurer la sécurité d'établissements publics ou privés...

En effet. Ces hommes sont des professionnels qui ont parfois du

mal à se reconvertir. Il y a actuellement en France 12 500 anciens militaires au chômage. Beaucoup pourraient trouver dans la sécurité privée la chance d'une reconversion. En conséquence de quoi, on se prive d'une vraie expertise d'hommes de terrain dont le professionnalisme et les compétences seraient très utiles, ne serait-ce que pour soulager les forces mobilisées dans le cadre du plan Sentinelle...

Vous êtes la première société à pouvoir armer ses agents de surveillance. Et ceux-ci assurent en ce moment la sécurité d'un site très sensible. Comment avez-vous obtenu cet agrément et ce contrat ?

Après les attentats du début de l'année 2015, le ministère de l'Intérieur nous a contactés pour nous dire que LPN Group était référencé comme une des sociétés pouvant éventuellement assurer la sécurisation de ce site. Nous n'étions pas la seule, mais nous avons été retenus. Si la législation actuelle autorise le port d'armes pour les agents de surveillance renforcée, la loi est incomplète car nous attendons toujours son décret d'application. Nous avons donc dû prouver que nous étions capables de former nos agents au maniement des armes. Nous avons dû également nous soumettre à des enquêtes administratives plus pointues que celles pratiquées pour l'obtention de la carte professionnelle d'agent de sécurité privée. Nous avons depuis ●●●



TIBOR VASS

P.-DC de LPN Group

● ● ● obtenu de la part de la préfecture de Police de Paris, et non du Cnaps, une autorisation d'armement pour une vingtaine de nos agents de sécurité.

Le fait d'armer des agents de sécurité, même s'il ne semble plus provoquer une levée de boucliers générale, est une rupture importante dans la conception française de la sécurité, qui est tout de même une mission régalienne...

C'est certain mais il fut un temps où n'importe quel citoyen français pouvait être armé. Rappelons que les constituants de 1789 et les rédacteurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ont indiqué que le droit pour les citoyens de détenir des armes constituait un droit naturel existant en tout lieu depuis des temps immémoriaux. Mirabeau avait même proposé l'article suivant: « Tout citoyen a le droit d'avoir chez lui des armes et de s'en servir, soit pour la défense commune, soit pour sa propre défense, contre toute agression illégale qui mettrait en péril la vie, les membres ou la liberté d'un ou plusieurs citoyens ». C'est durant l'occupation de la France par les troupes allemandes que les armes ont disparu des foyers. Je pense qu'en ce qui concerne la possession d'armes à feu et l'armement des agents de sécurité, notre approche est déformée par ce qui se passe aux États-Unis. Mais, on oublie de parler de la Suisse, le troisième pays du monde en matière de détention légale d'armes/habitant. Chaque citoyen majeur, réserviste jusqu'à 49 ans, a en dotation un fusil d'assaut, qu'il garde à son domicile, sous sa responsabilité. Dans ce même pays, la mission des agents de sécurité est plus étendue. Ils y assurent le transport des détenus en étant armés, sans que cela choque l'opinion publique. Alors qu'en France, nous arrivons même à des situations ubuesques où on interdit aux agents de sécurité français d'intervenir sur le territoire français, tandis que des agents de protection rapprochée étrangers et armés peuvent le faire !

Mais on ne peut pas donner une arme à tout le monde...

Bien sûr que non. Pour nos missions spécifiques, notre sélection est impérativement plus rigoureuse et nous ne donnons pas d'arme à n'importe qui. Nous recrutons sur le principe de la coopération et nos agents sont tous d'anciens militaires ou policiers qui ont travaillé avec des armes, qui s'entraînent de manière professionnelle, suivent une formation juridique sur la légitime défense, les soins d'urgence... Je rappelle que tout cela se fait sous le contrôle des pouvoirs publics et que nous ne possédons pas les armes que nous utilisons. Elles sont la propriété de nos clients. Nous n'avons là qu'un rôle de conseil pour les aider dans le choix des armes qu'ils doivent nous fournir. Et nos agents ne peuvent être déployés que sous réserve d'autorisation du préfet et sur demande du donneur d'ordres qui peut justifier d'une menace.

Pensez-vous que dans le cas de Charlie Hebdo ou du Bataclan, des agents armés auraient pu empêcher les terroristes d'agir ?

Je suis certain que nous ne serions pas arrivés au même résultat. Les agents auraient pu engager les terroristes, peut-être en neu-



LPN GROUP C'EST...

- Création en 2009
- 6 millions d'euros de CA
- 80 % du CA à l'export et 20 % en France
- Environ une centaine de salariés
- Interventions effectuées dans plus de 20 pays



© DR



J'aime

- Apporter des solutions et non des problèmes
- Relever les défis
- Le tir sportif
- La géopolitique



Je n'aime pas

- L'hypocrisie
- Les préjugés

traliser certains – comme l'a fait le commissaire de la BAC qui est intervenu au Bataclan – et alerter les forces de l'ordre. Leur action se serait inscrite dans une vraie collaboration avec les forces de l'ordre. Ce que nous faisons toujours, d'ailleurs, quand nous décrochons un contrat.

Que l'on soit pour ou contre l'armement des agents de sécurité, votre métier connaît actuellement un tournant décisif en matière de missions, de prérogatives, de coûts des prestations. Avez-vous une idée de ce que cela représente en matière de perspectives de marchés ?

Nous sommes en effet au début d'une ère nouvelle. Je pense que l'image de la sécurité privée est en train de changer même si elle fait encore peur à certains. Mais d'ici cinq ans, les nouvelles missions et l'armement des agents de sécurité seront admis. Cela nous ouvre des marchés importants comme certains sites du ministère de la Défense. D'autant plus que la menace terroriste ne va pas disparaître de sitôt. Cette évolution aura deux avantages. Elle permettra à l'État de consacrer ses forces à d'autres missions. Et elle nous permettra de mieux valoriser nos prestations, de les vendre à un juste prix. Pour sortir de la logique du moins-disant qui est encore monnaie courante dans nos professions. ■